Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

RAPPORT D'EXECUTION DE LA CONTRACTUALISATION

EN PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

POUR L'EXERCICE 2025 (CREDITS 2025).

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Rapport d'exécution de la contractualisation en prévention et protection de l'enfance pour l'exercice 2025 (crédits 2025)

Nom du département : Creuse
Année de première contractualisation : 2021
Collaboration avec la DPJJ et la DGESCO : ~~OUI~~ / NON
19 novembre 2025
Nouvelle-Aquitaine
Creuse

La mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027 dans le cadre de contrats locaux tripartites préfet/ARS/département engagée en 2020 doit permettre d'impulser ou de renforcer des actions concrètes pour renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants, améliorer la situation des enfants protégés et produire une meilleure convergence des réponses à leurs besoins dans les territoires.

Le rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par le préfet de département, l'agence régionale de santé et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la contractualisation en protection de l'enfance, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, et rend compte de son exécution et ainsi que des résultats attendus

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Récapitulatif synthétique

Sur l'ensemble des actions :

- Nombre d'actions mises en œuvre / nombre d'actions prévues = 17/ 17
- Nombre d'actions dont la mise en œuvre effective a pris du retard / nombre d'actions prévues = 2/17
- Nombre d'actions abandonnées / nombre d'actions prévues = 0 /17
- En cas d'abandon ou de retard de certaines actions, merci d'en indiquer ci-dessous les facteurs
  - retard dans la mise en œuvre de formation pour la fiche action 17
  - Participation annuelle des enfants au comité des jeunes trop contraignante au vu de leur situation pour la fiche action 9

Pour chaque source de financement, présentez de manière détaillée l'action la plus pertinente pour le territoire menée en 2025 :

- Au titre du BOP 304 : sur lettre de mission, mise en place d'une coordination technique de la cellule d'évaluation IP sur un quart temps et appui des assistants sociaux de secteur pour participer aux évaluations des informations préoccupantes.
- Au titre de l'ONDAM médico-social : dispositif interdépartemental d'accompagnement permanent Nexus porté par l'ALEFPA, rattaché au DITEP d'Evaux les Bains, permettant une sécurisation du parcours, l'accès à l'autonomie, une approche systémique et individualisée, un dispositif hébergement permanent (4 places micro-hébergements / 8 places appartements semi-autonomes), une équipe mobile ressource (12 places).
- Au titre du FIR : Expérimentation sur tout le territoire du département du programme PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI)

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

ENGAGEMENT 1 : Renforcer la prévention en santé des jeunes enfants et améliorer le parcours pré et postnatal des femmes : agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille

Objectifs obligatoires :

Objectif 1 : augmenter le nombre de bénéficiaires pour au moins 2 des 4 actions suivantes : EPP, VAD prénatales et postnatales de sages-femmes, VAD de puéricultrices et EPNP

Action 1 - augmenter la réalisation des EPP fait par la PMI pour un meilleur dépistage et suivi des femmes enceintes

Descriptif de l'action	• Modification de la convention CD/CHG sur les missions de la sage-femme, notamment sur l'adressage des EPP non réalisés au CHG vers la PMI • Création et utilisation d'une grille de repérage des situations de vulnérabilité en prénatal • Création et envoi d'une mise à disposition des sages-femmes à toute patiente ayant déclaré une grossesse.
Date de mise en place de l'action	2021
Partenaires et co financeurs	Centre hospitalier, sages-femmes libérales, Agence régionale de santé, Caisse Primaire Assurance Maladie.
Durée de l'action	2025-2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	**Indicateur national :** **Pourcentage de femme ayant bénéficié de l'EPP par rapport au nombre de femmes suivies par la PMI. 27 %** Nombre de femmes ayant bénéficié d'un EPP en 2025 : 62 sur 229 femmes suivies.
Bilan d'exécution	**Modification de la convention CD/Centre hospitalier en précisant les missions et les secteurs d'interventions des sages-femmes** : en attente. Absence de la personne référente au CH de Guéret **Création d'une grille de repérage des situations de vulnérabilité en prénatal** : en cours par l'équipe sage-femme. **Elaboration d'un courrier de mise à disposition pour toute femme déclarant une grossesse** : réalisé

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Test de la grille de vulnérabilité.

***Objectif 2*: Améliorer la qualité des parcours périnataux, notamment via des actions d'aller vers de la PMI en particulier en direction des femmes et nourrissons vulnérables .**

Action 3 : systématiser les visites de la sage-femme auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques.

Descriptif de l'action	A partir d'une grille de repérage des situations de vulnérabilité en prénatal, organiser systématiquement et le plus précocement possible des actions et un suivi. Elargir le public cible par l'envoi d'une proposition de VAD prénatale par la sage-femme de PMI à toute patiente déclarant une grossesse. Poursuivre la coopération avec les professionnels de la périnatalité, Centre Hospitalier, libéraux notamment grâce au Réseau Périnatalité Nouvelle Aquitaine (RPNA) Déploiement et pratique sur tout le département du programme PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveaux nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI). Maintien du demi-poste de sage-femme.
Date de mise en place de l'action	2025
Partenaires et co financeurs	CH, professionnels de santé libéraux, assistants sociaux, RPNA, ARS
Durée de l'action	2025-2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	**Indicateur national :** **Pourcentage de femmes/nourrissons ayant bénéficié de VAD par rapport au nombre de femmes suivis en PMI : 83/229 soit 36%** **Pourcentage de femmes ayant bénéficié de l'EPNP par la PMI 18/229 soit 8%**
Bilan d'exécution	Grille de vulnérabilité créée et en cours de d'expérimentation Nombre de VAD bénéficiant à un public vulnérable : non quantifiable à ce jour. Nombre de rencontres de coordination périnatalité : 0 car poste de coordination non pourvu au réseau périnatalité Nouvelle Aquitaine.

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

	Nombre de participation aux staffs médico-psy-chosociaux de la maternité : 1/mois Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAD : 83 Nombre de participants aux séances APP PANJO : 14 (équipe de terrain composée de sage femmes, infirmières et puéricultrices) Nombre de professionnels formés PANJO : à ce jour, 3 médecins, 2 encadrants, 4 travailleurs en interventions sociale et familiale et 1 psychologue ont suivi les 2 jours de formation pour permettre leur acculturation à la méthode. Sur le terrain, 14 professionnelles sont formées et l'ont intégrée à leur pratique professionnelle. Demi-poste de sages-femmes maintenu.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action en tenant compte de la baisse de la natalité et de la population et de la diminution du nombre d'accouchements en Creuse avec suivi de grossesse hors département Grille de vulnérabilité en cours d'appropriation par l'équipe sage-femme. Test de la grille et intégration dans la pratique professionnelle

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 3 : augmenter le nombre de bénéficiaires pour au moins 1 des 2 actions suivantes : les Bilans d'Evaluation de Santé en Maternelle (BESM) des enfants de 3 à 4 ans, les consultations médicales obligatoires des enfants de moins de 6 ans.

Action 2 – généraliser le bilan de santé en écoles maternelles par la PMI

Descriptif de l'action	• Poursuivre et optimiser l'utilisation du matériel acquis • Achat de nouveau matériel pour les examens auditifs • Convocation en consultation des enfants absents lors de la visite en école
Date de mise en place de l'action	2021-
Partenaires et co financeurs	ARS, Education Nationale
Durée de l'action	2025-2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	**Indicateur national :** **Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un BESM en 2025 : 775 (ORS) soit 92% des enfants convoqués** Nombre d'enfants convoqués : 845 Nombre de refus parentaux : non tracé
Bilan d'exécution	Achat de matériel : tapis flexible en mousse, mallette et test baby dalton, tensiomètre enfant et micro toise ruban pour un montant de 1667.52 euros. Une proposition de consultation en PMI est systématiquement faite par les IDE pour les enfants absents.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action avec la même cible.

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 3: ***augmenter le nombre de bénéficiaires pour au moins 1 des 2 actions suivantes : les Bilans d'Evaluation en Santé en Maternelle (BESM) des enfants de 3 à 4 ans, les consultations médicales obligatoires des enfants de moins de 6 ans.***

Fiche 5 – Permettre que 20 % des enfants bénéficient de la consultation médicale en PMI

Descriptif de l'action	Recrutement de médecins vacataires pour combler le manque de médecins titulaires
Date de mise en place de l'action	2025
Partenaires et co financeurs	Centre Hospitalier, Ordre des médecins, Facultés de médecine, médecins libéraux, ARS, Observatoire Régional de Santé, Direction des Ressources Humaines, Direction des Systèmes d'Information ;
Durée de l'action	2025-2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre d'enfants creusois âgés de moins de 6 ans : 6 000 (estimation à partir des données Insee – RP 2022) **Pourcentage des enfants ayant bénéficié d'une consultation PMI par rapport au nombre d'enfants creusois de moins de 6 ans** 881 enfants de -6 ans ont eu une consultation en 2025 : soit **14 % des enfants creusois** Nombre de consultations cliniques réalisées par des médecins de PMI : 2855
Bilan d'exécution	Nombre d'ETP médecin pourvus : 2,2 ETP sur 4 à pourvoir Nombre de vacations réalisées : annuelles de vacations réalisées y compris le centre de promotion en santé : 207 heures de vacation soit 24 078 euros
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Communication auprès du public pour faire connaitre les missions et le rôle du Conseil Départemental au travers de de la PMI. Amener une image positive de la PMI ; Piste des infirmiers en pratiques avancées : pas de formation à ce jour. Départ en retraite en 2027 d'un médecin titulaire. Ouverture d'un poste de médecin mutualisé PMI/APA

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 4 : améliorer la qualité de l'offre de prévention de la PMI via des actions dédiées aux enfants, notamment les plus vulnérables.

Fiche 4 -systématiser les visites des infirmières et puéricultrices auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques

Descriptif de l'action	Création de la grille de repérage des situations de vulnérabilité post natale et application. Formaliser le partenariat avec les acteurs de la périnatalité par des réunions régulières. Poursuite de la formation PANJO par l'ARS. Réalisation de l'analyse des pratiques professionnelles (APP) PANJO
Date de mise en place de l'action	2025.2027
Partenaires et co financeurs	Centre hospitalier, professionnels de santé, assistants sociaux, ARS
Durée de l'action	2025-2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	• Nombre de VAD bénéficiant à un public vulnérable : donnée non disponible • Nombre de rencontres de coordination périnatalité : 11 • Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une VAD : 171 • Nombre de participants aux séances APP PANJO : 14 • Nombre de professionnels formés PANJO : 24
Bilan d'exécution	Grille de vulnérabilité en cours d'appropriation par l'équipe infirmière.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Test de la grille et intégration dans la pratique professionnelle

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 5 (facultatif) : soutenir les actions innovantes ou transversales, en cohérence avec la démarche des 1000 premiers jours.

Fiche 12 : *Améliorer la prise en charge des professionnels dans l'accompagnement des parents et des enfants.*

Descriptif de l'action	• Définition annuelle des lieux, des professionnels (EJE et/ou TISF) • Organisation des ateliers (2 groupes d'éveil concernant maxi 3 • Mères + 4 à 5 enfants, au rythme de 2 fois/mois) • Animation des salles d'attente à l'occasion de la consultation de nourrissons (EJE) • Formation des professionnels aux théories de l'attachement • Support de communications d'informations
Date de mise en place de l'action	2025
Partenaires et co financeurs	Etat/CD
Durée de l'action	2025-2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre d'ateliers réalisés : 97 ateliers Nombre de familles bénéficiaires : 88 familles
Bilan d'exécution	Qualitativement, ces temps permettent de rencontrer les familles différemment et de désamorcer certaines situations, facilitant pour les parents pour évoquer leurs inquiétudes ou leurs difficultés. Ces temps d'échange constituent également des occasions de rencontres entre parents source de valorisation et leur permettant de porter un regard nouveau sur leur enfant en le voyant évoluer avec d'autres personnes. Ils offrent ainsi l'opportunité de découvrir les compétences de leur enfant tout en prenant conscience de de leur propres compétences.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	A poursuivre.

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

ENGAGEMENT 2 : renforcer les dispositifs d'intervention précoce et à domicile et améliorer la qualité de prise en charge en protection de l'enfance.

Objectif 6 : renforcer les interventions précoces d'aide à domicile dans un objectif de prévention

Action 11 : Renforcer les compétences parentales de façon précoce.

Descriptif de l'action	Intervention TISF, sur volontariat des familles, avec participation minimale ou nulle pour éviter le frein financier; fondée sur les capacités parentales et non pour suppléer les carences. Formation Panjo dans le cadre du déploiement de la formation par l'ARS sur le département de la Creuse
Date de mise en place de l'action	2025
Partenaires et co financeurs	ETAT-CD
Durée de l'action	2025 /2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	**Indicateur national :** **Pourcentage d'augmentation du nombre de familles bénéficiaires :** • **de l'action d'une TISF : 0 car 23 familles suivies en 2024 et 23 familles suivies en 2025** • **d'une aide financière : 737 familles bénéficiaires du fond ASE en 2024 et 505 familles en 2025 soit 31% en moins.** • **d'une MAESF : en 2024 : 30, en 2025 : 41 soit 34 % d'augmentation.** A noter l'absence d'une TISF non remplacée sur 3 depuis février 2025.
Bilan d'exécution	Nombre stable de familles suivies avec une orientation plus importante vers des accompagnements budgétaires réalisés par les conseillères en économie sociale et familiale
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action en mettant l'accent sur des objectifs précis dans l'intervention des TISF. Perspectives 2027 : avoir des indicateurs de suivi ciblé TISF et développé un travail articulé avec les travailleurs sociaux.

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 7 : accroitre le recours aux mesures de protection de l'enfance à domicile sous toutes ses formes et aux modes d'accueil à dimension familiale

Action 13 - mise en place de dispositifs protégés pour l'exercice du droit de visite et de garde.

Descriptif de l'action	Mise en place de la Mesure d'Accompagnement Protégé suite à un appel à projet : attribution de la mesure à l'association RELIANCE. Assurer la pérennisation de la mesure.
Date de mise en place de l'action	
Partenaires et co financeurs	ASE
Durée de l'action	2025/2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	**Indicateur national :** **part des AED et AEMO dans l'ensemble des mesures de protection de l'enfance : 46%** **(1097 toutes mesures confondues et 503 AED/AEMO)**
Bilan d'exécution	Nombre de mesures MAP exercées : 25 soit 56 de plus Nombre d'enfants concernés : 36 soit 50 % de plus qu'en 2024.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action.

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 7 : accroitre le recours aux mesures de protection de l'enfance à domicile sous toutes ses formes et aux modes d'accueil à dimension familiale

Fiche 17 : sensibilisation aux psychos traumas.

Descriptif de l'action	Former les professionnels de l'Enfance • à repérer le psycho trauma et détecter les réactions liées au psycho trauma. • à réagir face aux manifestations liées au psycho-trauma lors des interactions avec l'enfant
Date de mise en place de l'action	2024
Partenaires et co financeurs	JE-CDEF-CD-AECJF
Durée de l'action	2024 /2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	**Indicateur National :** **Part des enfants accueillis à l'ASE placés auprès d'un tiers digne de confiance, en décembre 2025 : 16 TDC pour 270 enfants accueillis (31 décembre 2025) soit 6.3 %** **Part des enfants confiés à l'ASE accueillis en famille d'accueil sur le total d'enfants placés :** 213 enfants chez des assistants familiaux soit 79 %
Bilan d'exécution	Nombre de professionnels formés • 13 assistants familiaux aux troubles du neuro développement • 1 médecin de PMI sur « Développer une pratique sensible au psycho trauma » • 1 EJE sur « Généralités autour du psycho trauma » • 1 éducateur spécialisé sur « Généralités autour du psycho traumatisme ». • 16 TS du service placement ayant suivi de la supervision •
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action Organisation d'une formation pour les assistants familiaux sur les psycho-traumas avec une réalisation en 2026 (cout prévisionnel : 4500 euros)

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 8 : renforcer le partenariat auprès des CRIP.

Action 6- renforcer les moyens des CRIP

Descriptif de l'action	Diminuer le temps de traitement des IP pour être dans les délais légaux : réaliser les évaluations en 3 mois Mise en place de sessions de supervision Création d'un rétro-planning avec des échéances intermédiaires afin d'affiner le suivi.
Date de mise en place de l'action	2025
Partenaires et co financeurs	
Durée de l'action	2025-2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	**Indicateur national :** **Nombre d'ETP dédiés en CRIP : 2** **Outils développés pour les agents : document d'évaluation avec une trame commune selon les préconisations de l'HAS** **Conventions conclues** protocole CRIP initiale de 2008 Nombre d'IP entrantes : 326 Nombre d'IP évaluées : 58 %
Bilan d'exécution	Appui des Assistants sociaux des UTAS pour participer aux évaluations. (Formation sur référentiel HAS) en binôme avec les travailleurs sociaux de la cellule IP Sur lettre de mission, coordination technique de la cellule IP depuis avril 2025 volume horaire semaine. 25% ETP
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Pérenniser la coordination technique de l'équipe d'évaluation. Initier un travail partenarial pour favoriser un meilleur discernement en amont afin que chaque situation soit orientée vers le dispositif le plus adapté : accompagnement de proximité lorsque cela est possible, transmission d'une IP lorsque les éléments laissent supposer un risque de danger ou une compromission des besoins fondamentaux de l'enfant Projection 2027 : réécriture de la convention

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 10 : soutenir et accompagner vers l'autonomie les jeunes majeurs sortant des dispositifs de protection de l'enfance

Action 15 - favoriser l'accès aux droits et à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes confiés, ex MNA

Descriptif de l'action	Accueil des jeunes MNA dans des appartements en semi-autonomie (ORIGAMIE) dès leur minorité ; cette forme d'accueil correspond à leur profil, différent des autres jeunes accueillis en protection de l'enfance. Accompagnement vers la formation professionnelle (LEP, apprentissage)
Date de mise en place de l'action	2022
Partenaires et co financeurs	ORIGAMIE
Durée de l'action	2025/2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre de CJM MNA accueillis en logement diffus en 2025 : 84 contrats jeunes majeurs dont 82 hébergés en diffus par ORIGAMIE. A noter, une sortie pour 59 % d'entre eux en logement autonome à la fin du contrat jeune majeur
Bilan d'exécution	Le coût d'hébergement 2025 pour les MNA-CJM est de 1 349 881.08€
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectifs 10 : soutenir et accompagner vers l'autonomie les jeunes majeurs sortant des dispositifs de protection de l'enfance.

Action 16 – mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et passerelles

Descriptif de l'action	• Mise à disposition de 2 appartements pour évaluer la capacité du jeune à vivre seul en sortie de prise en charge en FA ou CDEF • Soutien « logistique » du lieu d'accueil de départ qui reste en « fil rouge ». • Séjours de courte durée à l'occasion de stage notamment.
Date de mise en place de l'action	
Partenaires et co financeurs	
Durée de l'action	2025/2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	**Indicateur national : taux d'actions éducatives en faveur des jeunes majeurs et d'accueils provisoires de jeunes majeurs rapportés aux actions éducatives et aux accueils de l'ASE de jeunes âgés de 17 ans l'année précédente** ***Nombre de CJM/AED JM accordés en 2025 (49) et nombre de jeune ayant eu 17 ans en 2024 (90 dont 42 MNA) (placement/AEMO/AED) soit 54 %.*** *A noter que tous les enfants MNA confiés à l'ASE accèdent à un CJM à leur majorité.* Nombre de jeunes majeurs ayant pu bénéficier de ce dispositif : 7 Etude de la trajectoire lors de la sortie du dispositif : non disponible
Bilan d'exécution	Cout d'hébergement : 266 427 euros pour 2025.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite. 2027 : hypothèse de création d'un poste de TISF au service placement pouvant intervenir sur l'autonomisation des jeunes.

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectifs 11 (facultatif): mieux exploiter les données pour renforcer le pilotage de la politique de protection de l'enfance et en évaluer les impacts

Action 7 – réévaluer et renforcer le plan départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance.

Descriptif de l'action	• Augmentation du nombre de cadres de la DEFJ impliqués dans la mission de contrôle • Impliquer les agents de l'ASE (éducateurs, travailleurs sociaux psychologues…) dans les contrôles pour recueillir la parole de l'enfant. • Refonte de la méthode de contrôle avec un objectif qualitatif (prise en compte de la parole de l'enfant…) • Rédaction et suivi d'un plan de contrôle annuel • Mise en place d'un tableau de suivi (contrôles effectués + actions correctives) • Planification annuelle des contrôles à effectuer • Soutien aux ESMS • Gestion du suivi des remontées des incidents graves dans les ESMS et analyse des risques
Date de mise en place de l'action	2021
Partenaires et co financeurs	Cadres de la DEFJ
Durée de l'action	2025-2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nb de contrôles effectués en 2025 et années suivantes : 4 contrôles effectués (2 lieux de vie et 2 établissements (MECS et prestataires porteur de l'AEMO). Préparation des dialogues de partenariat débuté en dès début 2026. Tableau de suivi des préconisations Données à intégrer au bilan de l'ODPE
Bilan d'exécution	
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Poursuite de l'action. Qualité des contrôles : balayer les différents champs (administratif, éducatif, budgétaire). 2026 : formations de 9 cadres et travailleurs sociaux (recueil de la parole des enfants) par un prestataire.

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 11 (facultatif): mieux exploiter les données pour renforcer le pilotage de la politique de protection de l'enfance et en évaluer les impacts

Fiche 9 – pérenniser la participation des enfants aux travaux de l'OPDE

Descriptif de l'action	Le comité des jeunes en protection de l'enfance a été créé le 30 septembre 2022, avec l'objectif de recueillir la parole des jeunes pour mieux appréhender leur problématique et leur permettre de devenir acteur de leurs situations et de leurs droits. Ce comité, ouvert à 16 jeunes volontaires de 9 à 21 ans, ayant une mesure de placement de judiciaire, se réunit 6 fois dans l'année et est animé par deux professionnels extérieurs à l'Aide Sociale à l'Enfance.
Début de l'action.	2022
Partenaires et co financeurs	ADEPAPE, UDAF, association de protection de l'enfance, CD
Durée de l'action	2022-2024
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Mise à disposition du temps de personnel des PEP 23 et de POLARIS pour assurer l'animation des jeunes.
Indicateurs	Le comité des jeunes s'est réuni 5 fois en 2025 ; 14 enfants inscrits âgés de 12 à 19 ans.
Bilan d'exécution	Le fonctionnement du comité des jeunes a demandé un budget de 660 euros (sorties, moments conviviaux au restaurant) Un livret d'accueil à destination des enfants et adolescents confiés a été créé par le comité des jeunes et sera diffusé par les référents éducatifs de l'ASE lors de chaque nouvel accueil.
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Renouveler les modalités de participation des enfants en raisonnant par action plutôt que sur une participation annuelle afin de ne pas surcharger les jeunes.

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 11 (facultatif) : mieux exploiter les données pour renforcer le pilotage de la politique de protection de l'enfance et en évaluer les impacts

Fiche 10 – renforcer l'ODPE

Descriptif de l'action	Un premier travail, conduit avec la chercheuse, Claire Littaye, a permis de mieux comprendre la trajectoire des enfants ayant une mesure et le fort taux de judiciarisation. Le schéma départemental de la protection de l'enfance 2021-2026 a mis en lumière que le taux de judiciarisation des mesures relatives à la protection de l'enfance est l'un des plus élevé de France en rapport à la population de moins de 18 ans. Dans la continuité des groupes de travail de l'ODPE, il est proposé une nouvelle thématique d'étude : *Comprendre le parcours des enfants en situation de double vulnérabilité.* afin de mieux appréhender les interactions entre leur milieu de vie et leur handicap.
Début de l'action.	2025
Partenaires et co financeurs	
Durée de l'action	
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Publication et diffusion des résultats de l'étude : présentation à l'ODPE 2025 Actions mises en œuvre issues des conclusions de l'étude par le biais d'un groupe de travail : non réalisé
Bilan d'exécution	Maintien du poste de responsable ODPE
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Pour 2026, action plus large sur le pilotage de la donnée

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Objectif 11 (facultatif) : mieux exploiter les données pour renforcer le pilotage de la politique de protection de l'enfance et en évaluer les impacts

Action 14 – renforcer les formations des professionnels

Descriptif de l'action	• Poursuite du COPIL inter institutionnel : PEP 23, PJJ, AECJF, CD, APAJH, ALEFPA, POLARIS, PEDOPSY et autres partenaires. • Diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des professionnels de ces institutions sur la connaissance des BFE • Organisation d'un temps de formation générique sur les BFE • Mise en place d'une recherche formation action
Début de l'action.	
Partenaires et co financeurs	
Durée de l'action	
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre de jours d'immersion réalisées et nombre de professionnels ayant sollicité ses périodes d'immersion : données non disponibles
Bilan d'exécution	Stages d'immersion réalisés par les professionnels dans les différentes structures accueillantes. 2 journées « groupes cliniques » animées par Eliane CORBET
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Pas d'action sur 2025. Report du budget sur 2026

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

Engagement 3 : mieux répondre au besoin d'accompagnement renforcé des enfants protégés en situation de handicap

Objectif 12 : facultatif non traité

Objectif 13 : développer des unités de répit

Objectif 14 : favoriser le déploiement d'équipes mobiles

Fiche 8 – Dispositif interdépartemental d'accompagnement et commission cas complexe

Descriptif de l'action	1. Le Dispositif Interdépartemental d'Accompagnement Permanent (DIAP) porté par l'ALEFPA accompagne les enfants avec une double vulnérabilité par le biais du programme NEXUS (approche systémique et individualisée) permettant une sécurisation du parcours avec un collectif réduit) et favorise une sécurisation du parcours avec un collectif réduit et un accès à l'autonomie . grâce à • un dispositif hébergement permanent (DHP) : 4 places micro-hébergements • 8 places appartements semi-autonomes. • Une équipe mobile ressource (EMR) : 12 places. • Un agrément d'intermédiation locative (IML) (en cours) 2. Maintien d'une commission des cas complexes Créer une instance partenariale pour construire un plan d'aide adapté 3. Fléchage d'accueillant familiaux Intervention du DIAP aux formations des accueillants familiaux.
Début de l'action.	2022
Partenaires et co financeurs	ARS
Durée de l'action	2025 2027
Budget	Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport.
Indicateurs	Nombre de demandes d'accès aux dispositifs : non communiqué Nombre d'enfants accompagnés dans chaque dispositif (équipe mobile, internat) : 6 jeunes sur l'hébergement, 15 sur l'équipe mobile et 7 sur l'IML (intermédiation locative) dont 7 mineurs et 26% ont un suivi ASE

Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

	Trajectoire des enfants (bilan quantitatif et qualitatif des sorties : 2 sorties d'hébergement, 5 de l'IML et 7 de l'équipe mobile
Bilan d'exécution	Pas de commission cas complexe en 2025
Perspectives futures de mise en œuvre de l'action.	Projection 2026 : intégrer l'intervention des professionnels du DIAP dans le nouveau dispositif de formation des assistants familiaux